COMPTE RENDU COMITÉ SYNDICAL DU 13/12/2017

Étaient présents :

ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BAILLEUL Alain, BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DELCOUR Jean-Pierre, DEPRET Jean-François, DESAILLY Jean-Michel, DROMART Evelyne, FERET Claude, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MATHISSART Michel, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, PREVOST Alain, RAPENEAU Philippe, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, THUILOT Didier, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoir:

BOUQUILLON Daniel, CAYET Alain donne pouvoir à LACHAMBRE Pascal, COULON Géry donne pouvoir à DELCOUR Jean-Pierre, DAMART Daniel donne pouvoir à MATHISSART Michel, DELEURY Jean-Pierre donne pouvoir à RAPENEAU Philippe, DUE Gérard, HECQ David, MICHEL Didier donne pouvoir à DEPRET Jean-François, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à ANSART Pierre, PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à BAVIERE Jean-Pierre, POULAIN Eric donne pouvoir à SEROUX Michel.

Assistaient également :

Messieurs David BOURGEOIS, Laurent FLAMENT, Thierry LE BOT.

__°__

Monsieur Philippe RAPENEAU ouvre la séance à 18h15.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, Monsieur Philippe RAPENEAU s'interroge sur le déroulé du séminaire I DOO. Les membres précisent que le séminaire s'est très bien déroulé et remercient Monsieur Delzor pour la qualité de son intervention. Monsieur Philippe RAPENEAU précise alors que rendez-vous est donné en avril prochain pour les conclusions des réunions de travail sur le Débat d'Orientations et d'Objectifs.

Monsieur Philippe RAPENEAU passe l'approbation du Compte rendu du comité syndical du 27/11/2017. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – PARTIE ADMINISTRATIVE

Monsieur Philippe RAPENEAU précise que le Comité Syndical est exclusivement consacré à la gestion administrative du syndicat.

Monsieur RAPENEAU:

Délibération n° 410 – Election d'un membre du bureau

Monsieur Philippe RAPENEAU rappelle que Monsieur DUVERGE, touché par la mesure d'interdiction du cumul de fonctions exécutives pour les parlementaires, a perdu sa qualité de représentant de la Communauté de Communes du Sud Artois. Cette dernière a donc désigné son nouveau représentant (*délibération du 2017-105 du 26 septembre 2017*). Monsieur Philippe RAPENEAU demande de bien vouloir accueillir dans les rangs du comité syndical Monsieur Alain PREVOST, Maire de SOUASTRE (*Canton de PAS-EN-ARTOIS*).

Monsieur Philippe RAPENEAU précise aussi que Monsieur DUVERGE était aussi membre du bureau. Afin d'assurer une continuité de fonctionnement, mais aussi pour respecter la répartition statutaire des postes des membres du bureau en fonction des territoires (8 membres (hors Président et Vice-Présidents) : 2 Sud Artois, 5 CUA et 1 Campagne de l'Artois), il faut procéder à une élection pour son remplacement. Est fait appel, pour le Sud Artois, à candidature au poste de 2ème membre du Bureau.

Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président de la Communauté de Communes du Sud Artois, informe que les élus du Sud Artois proposent à l'unanimité que Monsieur Michel BLONDEL soit candidat.

Monsieur Philippe RAPENEAU relaie l'information, et acte la candidature de Monsieur Michel BLONDEL. Les élections commencent, les élus passent à l'isoloir et à l'urne. Le vote est terminé et le dépouillement commence. Voici les résultats :

Nombre d'inscrits : 48
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 24

A OBTENU:

Monsieur Michel BLONDEL : 37 voix

Monsieur Michel BLONDEL est élu membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Philippe RAPENEAU remercie l'assemblée pour ce vote unanime et passe la parole à Monsieur Jean-François DEPRET pour la suite des délibérations.

Délibération n° 411 – Rapport d'Orientation Budgétaire

Après lecture de la délibération par Monsieur Jean-François DEPRET, Monsieur Philippe RAPENEAU prend la parole et ouvre le débat. Il insiste bien sur la bonne santé financière du syndicat qui permet, cette année encore, de réduire le montant de la cotisation pour l'année 2018 à 2,85 €par habitant. Soit une baisse, par habitant, de 13 centimes par rapport à 2017 et de 15 centimes par rapport à l'année 2016.

Cette baisse de cotisation permettra, sans surcoût, de financer le conseil de développement ARRAS PAYS d'ARTOIS qui se constitue en association au 1^{er} janvier 2018 (15 centimes par habitant). C'est certes un outil obligatoire mais qui permet de conforter le travail de collaboration entre nos trois territoires et celui d'Osartis-Marquion.

Monsieur Philippe RAPENEAU précise ensuite que 2018 va voir également la constitution en syndicat mixte du pôle métropolitain Artois-Douaisis.

Passons au vote – Pour ? Contre ? Abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-François DEPRET reprend la suite et présente la

Délibération n° 412 – Participation financière à la mutuelle « santé » et « prévoyance » des agents

Il s'agit ici, comme le propose le Code Général des Collectivités Territoriales, de participer à la mutuelle santé à hauteur de 20 €mois et de participer à la prévoyance à hauteur de 20 €mois des agents.

Passons au vote – Pour ? Contre ? Abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 413 - Prestations sociales à destination des agents

Cette délibération, comme l'impose la loi, permet de participer à la prestation sociale des agents. Le choix a été fait, en bureau, d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales de la CUA et du SMAV (structure associative - coût : 1,1 % de la masse salariale − environ 700 €an)

Passons au vote - Pour ? Contre ? Abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 414 – Création d'un poste de catégorie B : Chargé de mission urbanisme

Pour permettre le recrutement par voie de mutation d'un agent, ce poste doit être créé. L'agent dont il s'agit est Ingrid Hiller dont la collectivité d'origine est la Communauté Urbaine d'Arras.

Passons au vote - Pour ? Contre ? Abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 415 – Création d'un Régime Indemnitaire - PSR (Prime de Service et de Rendement)

Suite au recrutement par voie de mutation d'un agent, il doit être créé le régime indemnitaire correspondant à ce cadre d'emploi (filière technique).

Passons au vote - Pour ? Contre ? Abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 416 – Création d'un Régime Indemnitaire - ISS (Indemnité Spécifique de Service)

Suite au recrutement par voie de mutation d'un agent, il doit être créé le régime indemnitaire correspondant à ce cadre d'emploi (filière technique).

Passons au vote – Pour ? Contre ? Abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 417 - Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit ici de mettre à jour les délibérations concernant les durées d'amortissement des immobilisations.

Passons au vote – Pour ? Contre ? Abstention ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

La présentation et le vote des délibérations sont terminés.

Monsieur Philippe RAPENEAU remercie Monsieur Jean-François DEPRET ainsi que l'assistance pour ensuite passer à l'agenda.

2/ DATES A RETENIR

Les 09, 13 et 19 février 2018 à 18h00 : Réunions publiques PADD

Monsieur Philippe RAPENEAU demande aux Présidents des inter-collectivités présentent de bien vouloir valider les dates proposées, à savoir :

Le 09 février 2018 : Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Le 13 février 2018 : Communauté de Communes du Sud Artois

Le 19 février 2018 : Communauté Urbaine d'Arras

Les Présidents valident les propositions et fixent les dates à l'agenda.

21 mars 2018 à 18h00 : Bureau Syndical

- Compte Administratif 2017, Approbation du Compte de Gestion 2017 et Budget 2018

11 avril 2018 à 15h00 à 18h00 : Séminaire II DOO

- Révision du SCoT : Débat d'Orientations et d'Objectifs

11 avril 2018 à 18h00 : Comité Syndical

Compte Administratif 2017, Approbation du Compte de Gestion 2017 et Budget 2018

3/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

La séance est levée à 19h15.